CONFERENCE THEMATIQUE :

Collectivités petites et moyennes : valoriser votre action internationale

Présidente de séance

Nicole FEIDT, adjointe au maire de Toul, co-présidente de la commission Affaires internationales et coopération décentralisée à l'AMF

Dans le contexte de crise économique, les élus s'obligent à justifier encore plus que d'habitude l'argent qu'ils dédient aux projets de coopération. Autant les populations réagissent assez bien lorsqu'il y a une situation de crise dans un pays, comme pour la Syrie, mais obtenir l'adhésion pour agir dans certains territoires, lorsqu'il n'y a pas de situation d'urgence peut être plus difficile. Il faut une volonté vraiment forte pour faire des projets et surtout les mener sur le long terme. Pour cela, des services administratifs adéquats et un cadre juridique clair sont indispensables.

Intervenants

Henri BERTHOLET, adjoint au maire de Romans-sur-Isère, président du groupe-pays Tunisie, représentant de l'AMF à CUF

La valorisation de l'action internationale de notre collectivité auprès de notre propre population est quelque chose d'important, d'autant plus en période de raréfaction des crédits des collectivités. Ce travail de valorisation, c'est quelque chose qu'on ne peut imaginer à mon sens que dans la durée. Cela passe bien sûr en partie par le discours, par le sens que l'on donne à notre action municipale à l'international. Cela passe surtout par l'installation progressive d'une participation de secteurs de plus en plus larges de la population locale aux activités touchant à l'international. Nous utilisons des publications municipales, des conférences de presse pour faire connaitre nos actions. On fait beaucoup de pédagogie. En même temps, on développe aussi chez nos concitoyens la fierté d'être une ville ouverte sur le monde.

Cette communication repose essentiellement sur l'action culturelle, avec un calendrier local rythmé par des événements qui font une grande place à l'international. Parallèlement à ces événements purement culturels, il y a les rendez-vous avec nos villes partenaires, avec des conférences, des débats par exemple sur notre vision, notre conception de la laïcité dans

chacune de nos sociétés, des expositions, des présentations d'ouvrages etc. Toutes ces manifestations interculturelles contribuent à installer l'international dans la vie culturelle locale et ce sont de très larges secteurs de la population qui sont impliqués progressivement dans l'action internationale de leur collectivité. Les associations sont depuis très réceptives à l'actualité internationale. Par exemple, au moment de la révolution tunisienne, de nombreuses associations et les maisons de jeunes se sont appropriées la question et cela a donné lieu à un « mois de la Tunisie » avec une série de conférences, des expositions de photos. C'est donc en partie par la culture et par la vie associative que l'action internationale de la municipalité est valorisée et appropriée par la population locale.

Christophe ROUILLON**,** maire de Coulaines, vice-président de l'AMF et membre du Comité de régions

Au titre de mes responsabilités au sein du comité des régions de l'Union européenne, j'avais lancé deux idées sur l'aide au développement et sur les OMD :

- Les assises de la coopération décentralisée qui rassemblent tous les deux ans 400 personnes intervenant dans les questions d'aide au développement à Bruxelles.
- La mise en place d'un portail internet de la coopération décentralisée, qui recense l'ensemble des actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales européennes. Cette plateforme permet d'améliorer l'efficacité de notre aide, en permettant d'éviter les doublons et en favorisant les échanges entre les collectivités agissant sur les mêmes territoires. J'espère que la coopération décentralisée ne sera pas victime des arbitrages budgétaires de l'UE et qu'en particulier la ligne « autorités locales et acteurs non étatiques » sera non seulement préservée mais aussi améliorée. J'ai enfin beaucoup plaidé au niveau européen pour que l'Union européenne ne retienne pas que les grands projets et retienne aussi des projets de plus petites dimensions.

A Coulaines, ville de 8500 habitants comptant parmi les 100 communes les plus pauvres de France, nous avons une action de coopération décentralisée, assumée depuis 2008, notamment en s'appuyant sur la nomination d'un conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée. Notre but, c'est d'abord le développement, l'aide aux pays les plus pauvres. Nous avons lancé un programme pour l'accès à l'eau dans plusieurs villages de la commune rurale de Kouré au Niger. Sur deux ans, nous avons à peu près donné 1 euro par an et par habitant. C'est également la méthode que j'avais promu dans mon avis du comité des régions, car elle est lisible pour les citoyens, qui voient ce que représentent les moyens alloués à la politique de coopération. Nous nous sommes beaucoup appuyé sur le conseil municipal des enfants pour communiquer et en faire l'un des porte-parole de ces actions. Nous avons également organisé des rencontres avec les populations, des visites sur le terrain mais aussi une communication dans les journaux municipaux, sur le site internet et également par le biais de programmes sur la télévision publique locale. Je crois qu'il est important de faire ce « service après-vente » de la coopération décentralisée pour bien faire comprendre les enjeux.

Valérie GEHIN**,** déléguée générale à la coopération décentralisée pour l'association Arcade

L'association Arcade est maître d'ouvrage d'une coopération décentralisée entre 5 communes de petites tailles, d'Isère et de Savoie, qui ont entre 300 et 7000 habitants chacune et 4 communes du Sud du Mali dans la région de Sikasso.

Au-delà de valoriser nos actions ici et là-bas, nous essayons aussi de mettre en avant notre méthode de travail : intervenir uniquement s'il y a une démarche de la part de nos partenaires. Cela signifie construire des infrastructures mais aussi aider les populations à s'organiser, les former pour qu'elles puissent ensuite être autonomes dans la gestion de leurs infrastructures et pour faire émerger des personnes ressources au niveau local. Il ne faut rien imposer, avoir un dialogue constant, des échanges permanents, et surtout être transparent dans la gestion. Pour cela, nous avons des outils, notamment un clip tous publics et des clips thématiques, sur la sécurité alimentaire par exemple. Nous menons aussi des activités pour essayer de sensibiliser le tissu local, la société civile en France donc notamment des projets scolaires avec des spectacles, des échanges scolaires, des expositions etc. La venue de délégations maliennes est aussi très importante pour impliquer la société civile.

Valoriser la coopération décentralisée, c'est créer une ouverture sur l'international pour les personnels des communes, créer des liens entre des communes qui ne sont pas forcément habituées à travailler ensemble. C'est valoriser non seulement les actions mais aussi toute l'émulation qu'il y a autour. Pour nous, c'est montrer aussi que de petites communes qui ont peu de moyens peuvent arriver à avoir des résultats en s'organisant et en travaillant ensemble.

Henri BEGORRE**,** maire de Maxéville, secrétaire général de Cités Unies France

Dans ma commune de Maxéville, je reçois de la part de mes concitoyens des lettres anonymes me disant qu'on en fait trop pour l'action internationale, pour laquelle nous sommes engagés depuis une vingtaine d'année. Au sein du Conseil municipal, c'est un des deux points de friction sur lequel l'opposition est très critique. Il faut donc un certain savoir-faire pour arriver à ne pas s'opposer et faire que les communautés se rapprochent. C'est un travail de tous les jours et l'ensemble de l'équipe municipale doit être mobilisée au travers des écoles, de l'action sociale, des fêtes etc.

Quand les collectivités veulent se lancer dans une coopération, il faut se donner les moyens professionnels pour intervenir parce que si on est simplement dans le faire-valoir de quelques idées généreuses, on n'est pas efficace et cela ne sert strictement à rien. De même, faisons en sorte de garder en permanence, en Europe et dans les pays du Sud, des principes de gouvernance qui soient des principes simples. Il faut des instances de régulation à la fois au niveau étatique, au niveau international et au niveau des autorités locales avec la décentralisation. Il faut enfin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés et pour cela, les autorités publiques doivent définir et organiser cette gouvernance non pas de façon hiérarchique sur le plan des valeurs humaines mais davantage sur le plan du pouvoir.

Deux idées clefs :

- ➔ Valoriser l'action internationale des collectivités est primordial pour obtenir l'adhésion des élus et des citoyens.
- ➔ Cette adhésion ne peut avoir lieu que par une communication régulière avec les élus et les citoyens sur les actions menées.